AMICALE CHATILLONNAISE DE PETANQUE :

REGLEMENT INTERNE 2016

L'amicale Châtillonnaise de pétanque est une association loi 1901 à caractère sportif et afin d'éviter tout litige, le bureau 2016 a décidé de statuer sur divers points et s'engage à respecter ce règlement interne sans exception tout au long de la saison.

Vous trouverez ci-dessous les différents points adoptés par le comité directeur :

 **Cotisations** :

Tout licencié n'étant pas à jour de ces cotisations (licence + tenues) ne pourra participer à une compétition inscrite par le club et ne pourra muter en fin de saison.

***Prix des licences*** : Hommes : 30 €

 Femmes : 30 €

 Jeunes : Gratuit

Le club ne prend pas en charge les frais de mutation mais remboursera le joueur s’il reste au moins deux ans au club.

 **Frais de repas championnats départementaux :**

Tout licencié (sous réserve de bénévolat voir plus bas) participant à un championnat départemental, débutant le matin, et encore qualifié pour l’après midi ou perdant le matin mais après 11 h 30, touchera une indemnité repas de 15 €uros. En revanche ces frais seront remboursés uniquement si le joueur prend son repas en commun avec les autres licenciés du club.

 **Frais championnat de Bourgogne**:

Tout licencié (hors catégories jeunes) (sous réserve de bénévolat voir plus bas) participant à un championnat de Bourgogne touchera une indemnité de 15 €uros pour le repas de la veille avec facture justificative.

Une équipe participant à un championnat de Bourgogne dont la distance est supérieure de plus de 80 km de Châtillon (hors catégories jeunes) touchera 50 €uros pour la chambre de la veille si la compétition se trouve hors département Le remboursement ne se fera que sur présentation d'une facture justificative.

Si le comité de la Nièvre ne prend pas en charge le remboursement des indemnités kilométriques, le club s’engage à indemniser les joueurs (1 voiture par équipe) sur la base de 0.30 centimes du kilomètre. Cependant il est demandé de privilégier le covoiturage.

**Frais Championnat de France** :

Le comité de la Nièvre prend à sa charge l'intégralité des frais pour une équipe participant à un championnat de France.

Chaque licencié (sous réserve de bénévolat voir plus bas) qualifié à un championnat de France se verra attribuer une indemnité forfaitaire de 50 €uros.

Par ailleurs un forfait est attribué pour l’accompagnement de nos joueurs ou joueuses sur les championnats de France par un ou des membres du bureau en priorité.

Le montant est déterminé par rapport au lieux des championnats

**Coupe de France** :

La coupe de France est une compétition par club et par équipe. C'est une "belle" compétition si tout le club soutien les joueurs retenus et si cette dernière ne génère pas de "jalousie" entre les joueurs. Une véritable équipe et supporters doivent exister.

Le club de Châtillon a décidé de participer à cette épreuve et a pour objectif d'aller le plus loin possible.

Avant toutes choses, les joueurs et joueuses voulant prendre part à cette compétition devront auparavant avoir signé le formulaire de participation et l’avoir rendu avant le jour du 1er championnat 2016. La liste des postulants sera sur le blog début mars.

Les joueurs et joueuses retenus pour participer à cette compétition seront sélectionnés par rapport aux résultats obtenus dans les différents championnats de la Nièvre et de Bourgogne ( séniors,et féminines pour tat , doublettes, triplettes ,triplettes mixtes et doublettes mixtes)

 **en cas d’égalité par rapport aux points FFPJP**

**Les points sont arrétés au dernier chpt Bourgogne**

.

Tous joueurs sélectionnables par rapport au barème du club recevra toutes les dates butoirs décidées par la FFPJP et devra s’engager à être présent à chaque tour sauf cas de force majeure (congés, travail le jour de la compétition, maladie, événement familial) sinon il sera disqualifié le reste de la compétition.

 Le nombre de points dans les championnats a été établi de la façon suivante :

**Championnat de Bourgogne :**

 Huitième de Finaliste : 4 points

 Quart de Finaliste : 6 points

 Demi-Finaliste : 10 points

 Finaliste : 20 points

 Vainqueur : 50 points

**Championnat de la Nièvre (hors jeune, hors promotion, hors vétéran)** : 16eme de finale : 1 point

 Huitième de Finaliste : 2 points

 Quart de Finaliste : 4 points

 Demi-Finaliste : 8 points

 Finaliste : 16 points

 Vainqueur : 50 points

 A Chaque tour, **6 joueurs et 2 joueuses seront sélectionnés**,

 **David NIAULAT et PATRICE SAINT JOST seront capitaines d'équipe et auront la responsabilité de la composition des équipes à chaque partie et aucune contestation ne sera possible.**

Tout joueur retenu dans l'équipe et s'engageant à participer doit être présent à tous les tours et s’engage à rester au club la saison suivante.

Les joueurs sélectionnés doivent avoir un comportement exemplaire tout au long de la saison. Le Fair-play et le respect sont la ligne de conduite de notre club. Le bureau prendra des sanctions d’exclusion de l’équipe vis à vis des joueurs qui ne s’y conformeront pas.

 Des indemnités kilométriques seront versées aux joueurs ou accompagnateurs utilisant leur véhicule personnel à partir des tours régionaux. Indemnité de 0.30 centimes d'€uros par kilomètre (distance entre Châtillon et le lieu de la rencontre).Les frais de péage seront remboursés dans leur intégralité avec justificatifs.

.

 **Championnats Départementaux :**

Le club a en charge d'inscrire les équipes aux différents championnats mais n'intervient pas dans leur composition. Tous les frais d'engagements sont pris en charge par le club.

**Bénévolat :**

 **le bureau fait du bénévolat sa priorité.**

Tout licencié ée sans exception (sauf – 18 ans) qui ne participera pas en tant que bénévoles actifs à un des 4 rifles de l’hiver 2015/2016 , aux concours officiels et aux concours des jeudis juillet aout ne se verra rembourser aucune indemnité versée par le club dans le règlement interne sur les repas, hôtels, Frances, récompenses, frais kilométriques etc… pour la saison 2016. ces indemnités seront versées avant le 15 juin 2015. Le club n’oblige en rien à ses licenciés de travailler ou pas, chacun est libre de faire ce qu’il veut, mais nous n’avons rien trouvé de plus équitable envers les bénévoles.

 \*Pour les mutés 2016 il y aura une possibilité rétroactive pour se voir rembourser ses indemnités lors de l’AG 2016 s’ils ont apporté leur participation au bénévolat sur les 2 rifles d’octobre.

 Vous pourrez prévenir 15 jours avant chaque manifestation par sms au **06 12 35 08 88** ou par mail **s.acquart@bongard-bazot.fr** ou

**06 33 06 36 93** **saintjost.patrice@wanadoo.fr**

ou par un commentaire sur le blog.

Pour ceux qui auront fait ce choix nous les remercions d’avance de leur investissement.

Récompenses AG 2016

Tout joueur ou joueuse qui ne sera pas présent à l’AG sauf cas de force majeur lors de la remise des récompenses se verra retirer cette récompense.

 **Points divers**

**Le bureau validera ou non la venue d’un nouveau joueur (ou joueuse) dans le club.**

Pour chaque compétition officielle il est obligatoire que les Châtillonnais portent les couleurs du club. A défaut, aucune indemnité ne sera versée et les points de la Coupe de France ne seront pas attribués.

 Tout règlement de la licence valide le présent règlement.

 **Bonne saison à tous et vive la pétanque Châtillonnaise.**

 **Les Présidents et le Bureau**